

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 21 mars 2025****Point n°03/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 10 mars 2025.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY (Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY),

Mesdames Nicole BONNEFOY, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	7
Votants	14

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 27/2024 du 28 juin 2024, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux

AR Prefecture

016-251602595-20250321-POINT03_25-DE
Reçu le 25/03/2025

27/01/2025 27/01/2025 28/01/2025 03/02/2025 03/02/2025 12/02/2025	GrandAngouleme EESI APE Alfred de Vigny RCF Mairie d'Angoulême CREADOC	134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : 20/03/2025 17/04/2025 15/03/2025 07/02/2025 15/05/2025 17/03/2025
21/05/2025	CREPES PARTY	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des Chais Magelis) conclue le 28/08/2024 portant modification de la durée d'occupation.
21/05/2025	CREPES EN FOLIE	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des chais Magelis) du 15/05/2025 au 31/08/2025.
31/05/2025	THEATRE D'ANGOULEME	Convention de mise à disposition temporaire du hall commun et d'un espace situés aux Studios Paradis (Chais Magelis) pour la diffusion du spectacle <i>Mon petit cœur imbécile</i> d'Olivier Letellier, programmé du 10 au 15 mars 2025, à l'occasion du Festival La tête dans les nuages du Théâtre d'Angoulême.
31/01/2025	CREPES PARTY	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des chais Magelis) du 01/09/2025 au 31/08/2026.
31/05/2025	Association NEF ANIMATION	Convention de partenariat entre le SMPI MAGELIS et NEF ANIMATION dans le cadre de l'édition de la Revue, revue de référence sur l'animation, moyennant un soutien financier de 1 000 €.
03/02/2025	MNT	Avenant n°3 au contrat d'assurance santé collectif conclue entre le SMPI MAGELIS et la MNT portant majoration des cotisations de 5% au 01/01/2025.
06/02/2025	Marché Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur « la conception éditoriale et l'animation des Rencontres Animation Formation (RAF) et des Rencontres Animation Développement Innovation (RADI) d'Angoulême » pour les années 2025-2026-2027.
06/02/2025	Marché Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une

		des stands installés au MIFA » pour les années 2025, 2026 et 2027.
10/02/2025	CIBDI	Convention de mise à disposition temporaire d'espaces aux Studios Paradis afin d'accueillir, du 3 février 2025 au 9 mars 2025, l'exposition « La BD règle ses contes ».
10/02/2025	SMACL	Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire portant modification des taux de cotisations applicables au 1 ^{er} janvier 2025.
12/02/2025	ENTREPRISE COLAS	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacements sur le parking située à l'est de la rue des abras) pour l'installation d'une unité de traitement des eaux, l'implantation de piézomètres et d'un puits dans le cadre des travaux de dépollution et de réhabilitation du site rue Jules Durandea. (Annule et remplace la décision du 16/12/2024 suite à la modification des dates d'occupation).
12/02/2025	RECA	Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 1500 € du Pôle Image Magelis à l'association des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA), au titre de l'année 2025.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public consentie pour l'utilisation du parvis et des alentours (jardins, parkings...) des chais Magelis rue des Papetiers à Angoulême, du 26 mai au 12 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, du 26 mai au 12 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux 1 ^{er} et 2ème étages de la Maison Alsacienne sise 2 rue de la Charente à Angoulême, du 4 au 8 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 mars 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 mars 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 25 Mars 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN